

## **CONVOCAATION**

Le 4 décembre 2019, le Maire de La Ferrière-Aux-Etangs a convoqué le Conseil Municipal en réunion ordinaire pour le 11 décembre 2019 à 20 heures au lieu habituel des séances.

### **Ordre du jour**

- Droit de préemption
- Aménagement d'un cheminement piéton entre le Bourg et les Castors : mission SPS
- Budget communal : décision modificative de crédits n°5
- Questions diverses

## **SEANCE DU 11 DECEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 11 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de La commune de La Ferrière Aux Etangs, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Vincent BEAUMONT, Maire.

Présents : Serge QUEVA, Marie-Thérèse LOPEZ Adjoint, Gérard OLIVIER, Jacqueline LAUTOUR, Jean-Claude CORBIERRE, Monique POUPIN, Gaétan MOREAU, Nathalie SITCHEVOY Jean-Philippe BLANCHARD, Karine EMERY-VALOI, , Jean-Marc RAOULT, Joseph COLIN et Dominique GOURDOU

Absents représentés : Jean-Louis MARIE, Frédéric DUVAL, Nelly FAUVEL et Nadine JULIEN qui ont donné pouvoir à Serge QUEVA, Vincent BEAUMONT, Dominique GOURDOU et Joseph COLIN

Absente : Séverine PALLIGEN

Conformément à l'article 29 du Code Municipal, Jean-Marc RAOULT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

---

## **DROIT DE PREEMPTION**

Une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme a été envoyée à la mairie en vue de la vente de la propriété de Madame Françoise COUSIN-PATTYN, Le Pont Sud, cadastrée E n°1280.

Une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme a été envoyée à la mairie en vue de la vente de la propriété de la SCI LA FERRIERE, Rue de l'Epine, cadastrée AB n°220, 266, 267, 269, 357 et AC n°450

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

## **AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETON ENTRE LE BOURG ET LES CASTORS : CHOIX DU COORDINATEUR SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE**

47

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Communale de l'obligation de nommer un coordinateur Sécurité et Protection de la Santé lors de l'aménagement du cheminement piéton entre le Bourg et les Castors et donne lecture des différentes propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition de Monsieur Marc MORISSET de POINTEL, d'un montant de 1 670.00 € HT, 2 004.00 € TTC

Le financement de cette dépense sera prévu au compte 2152 du budget communal 2019.

**BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°4****48**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réaliser la décision modificative de crédits suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2152 : Installations de voirie	36 218.00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>36 218.00 €</b>	
D 45811 : Opération sous mandat n°1		30781.00 €
D 45812 : Opération sous mandat n°2		5437.00 €
<b>TOTAL D 4581 : Investissement sous mandat</b>		<b>36 218.00 €</b>
R 13251 : Subvention du GFP de rattachement	28 424.00 €	
R 1381 : Etat et établissement	7 794.00 €	
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>36 218.00 €</b>	
R 45821 : Opération sous mandat n°1		30781.00€
R 45822 : Opération sous mandat n°2		5437.00 €
<b>TOTAL R 4582 : Investissement sous mandat</b>		<b>36 218.00 €</b>

**REGIES COMMUNALES**

Monsieur le Maire donne lecture aux élus de la lettre de démission, pour raison personnelle, du régisseur titulaire des régies du droit de place et du camping, et suppléant de la régie de la pêche au 31 décembre de cette année.

Une candidature spontanée est parvenue en mairie aujourd'hui.

Avant de faire son choix sur le remplaçant, Monsieur le Maire souhaite rencontrer le régisseur titulaire de la pêche et le candidat au remplacement.

Pour le moment rien n'est acté, une décision sera prise ultérieurement.

**MEDECIN**

Monsieur le Maire informe les élus du départ à la retraite, en juin 2020, du médecin de la commune.

Il indique qu'il a obtenu des rendez-vous avec le Président de Flers Agglo, ainsi qu'avec la Sous-Préfète d'Argentan, afin d'exposer les problèmes à venir si le médecin n'était pas remplacé, tant au niveau de son poste de médecin libéral (patientèle de 1400 personnes, dont 80 des 112 résidents de l'EHPAD Sainte Anne), que de celui de médecin coordonnateur de l'EHPAD.

Un débat s'engage au cours duquel il est évoqué l'embauche par le Conseil Départemental de l'Orne de 15 médecins salariés. Cette solution ne permettra pas de combler les départs en retraite des médecins, dont quatre, rien que dans le secteur, d'ici juin 2020.

\_\_\_\_\_

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 22 janvier 2020 à 20 heures.

\_\_\_\_\_

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 20 heures 53.